



Matinée d'information et Conseil d'administration du CEPRI  
Le 22 mars 2007, au Palais du Luxembourg

**Quels enjeux pour les élus et les services des collectivités territoriales,  
dans la prévention des ruptures de digues ?**

**Les digues de protection contre les inondations peuvent être un danger réel, à la fois pour les vies humaines et pour les activités économiques.**

Quelques exemples malheureux de rupture de digue ont illustré ce danger en France, comme à Aramon en 2002 (cinq morts et l'ensemble des équipements communaux détruits), ou à Cuxac d'Aude en 1999 (cinq personnes décédées prisonnières sous le plafond de leur maison). Une forte population vit derrière des digues en France : 75 000 à Toulouse, 110 000 à Tours, 55 000 à Orléans, etc. L'exemple de la Nouvelle-Orléans est pourtant là pour rappeler les désastres possibles, que nos voisins néerlandais prennent au sérieux : une étude gouvernementale considère qu'il y aura 3 000 morts si le polder comprenant Rotterdam (où habitent 500 000 personnes) venait à être inondé par rupture de digues, même si l'on a fait procéder à l'évacuation.

**Des responsabilités à partager entre collectivités, un défi en terme d'organisation administrative et de pérennisation des ressources financières.**

En cas de rupture de digue, la responsabilité administrative, voire pénale du maire peut être mise en cause, du fait de ses pouvoirs de police, quel que soit le propriétaire de la digue. Cela doit conduire les maires à se montrer extrêmement vigilants sur l'état des digues situées sur leurs communes et représente une responsabilité lourde si la digue est peu entretenue par son propriétaire. Avec environ 700 km de digues sans propriétaire identifié en France, on mesure bien la responsabilité que portent les maires.

Face à ces digues sans propriétaires, et à d'autres qui appartiennent à des petites structures n'ayant pas les moyens d'en assurer l'entretien et la surveillance, les départements et les régions sont appelés à aider les communes pour construire des maîtrises d'ouvrage pérennes et solides sur le plan financier. Le SYMADREM, sur les digues du Bas Rhône, est un exemple d'avenir, en associant la représentativité des communes à une fiabilisation des moyens financiers par les conseils généraux et régionaux. Ne faudrait-il pas l'étendre à d'autres situations avant que les digues ne cèdent ?

**L'opportunité d'une convention pour permettre aux collectivités de se mobiliser**

Le CEPRI vient de signer une convention avec le MEDD sur ce sujet, pour donner aux élus les moyens de se saisir de la question de la sécurité des digues. Face à la position affirmée que l'Etat élabore, les représentants des collectivités municipales, départementales et régionales doivent se mobiliser, mieux connaître leurs obligations, se doter d'outils de suivi et de réflexion et se forger une doctrine sur la question.

Cette matinée est le premier pas du CEPRI dans ce projet. Au-delà de l'information qu'elle présentera, elle proposera le cadre d'une réflexion à conduire sur une durée de 6 mois.

*9h30 – 10h00 Ouverture et mise en perspective du projet du CEPRi*

Allocution introductive par Madame Nelly OLIN, Ministre de l'Ecologie et du Développement durable (sous réserve)

Présentation de la matinée et de l'action du CEPRi dans le cadre de la convention signée avec le MEDD sur la prévention des ruptures de digues par Eric DOLIGE, Président du CEPRi

*10h00 Grand témoignage*

Témoignage de Monsieur Jean MAHIEU, Maire d'Aramon (Gard), ayant vécu une rupture de digue sur sa commune en septembre 2002

Témoignage : retour d'une mission conduite à la Nouvelle Orléans en mars 2007 par des membres de la mission : les dégâts d'une rupture de digue dix-huit mois après le drame.

*10h20 – 11h30 Quelques pistes pour agir*

La politique gouvernementale proposée par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable en matière de surveillance des digues et d'urbanisation derrière les digues

Les responsabilités des collectivités au regard de celles des autres parties prenantes dans la prévention des ruptures de digues. Intervention d'un juriste

Un exemple d'organisation administrative, technique et financière des collectivités à la suite de dysfonctionnements pour prévenir les ruptures de digues. Intervention à confirmer d'un représentant du SYMADREM, ou de la ville d'Arles

Débat avec la salle

*11h30 – 11h45 Clôture de la matinée et annonce de la création d'un groupe de travail technique par le CEPRi, en présence de la presse*

Conclusion de la matinée par Eric DOLIGE, Président du CEPRi, et annonce de la création d'un groupe de travail technique sur la prévention des ruptures de digues

Intervention de Monsieur Brice HORTEFEUX, Ministre délégué aux Collectivités territoriales (sous réserve)

*11h45 – 12h15 Conférence de presse*

En présence de M. Brice HORTEFEUX (sous réserve)

*Nous vous invitons à consulter le site Internet du CEPRi, [www.cepri.net](http://www.cepri.net), pour une version actualisée de ce programme.*